



Délibération
DIRFI/JG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le 
ID : 017-211704150-20240711-2024_106-DE

2024 – 106 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE GOLF

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 5

CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, DEBORDE Sophie à TOUSSAINT Charlotte, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, CHABOREL Sabrina à DIETZ Pierre, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique

Absents excusés : 5

CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, MELLA Florent, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : Véronique ABELIN-DRAPRON

Date de la convocation : 04/07/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2224-1, L.2224-2 et suivants,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2024-49 du Conseil municipal du 4 avril 2024 fixant les crédits ouverts au budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-50 du Conseil municipal du 4 avril 2024 fixant les crédits ouverts au budget primitif du Budget Annexe Golf pour l'exercice 2024,



Considérant les exigences imposées par la Ville au fonctionnement du Golf « Louis Rouyer-Guillet » de Saintes tant en matière d'entretien, de sécurité, d'accessibilité du site sportif, de développement l'accès de différents publics sur des horaires et une tarification adaptée, pour permettre à chacun de pouvoir s'exercer à cette pratique sportive,

Considérant que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 65, fonction 325, article 65736221, service FINA,

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du 27 juin 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du versement d'une subvention de fonctionnement de 265 000 € au Budget Annexe GOLF,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Véronique ABELIN-DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.